



ZA Les Coudrettes 61100 **FLERS**

02.33.14.39.18 - Agrément E2306100040 - SIRET 39215531300068

22 Rue Saint Martin 14110 **CONDE EN NORMANDIE**

02.31.69.31.61 - Agrément E2301400060 - SIRET 39215531300027

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 61100 **FLERS** -

02.33.14.39.18 - Agrément E2306100020 - SIRET 39215531300019

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25140062614 auprès du Préfet de Région Normandie

CODE APE 8553Z - accueil@bigotformation.fr - site internet : <http://www.bigot-formation.fr>



ASSOCIATION
Groupe Elit

Déroulement à la catégorie AM du permis de conduire

1) Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

2) Déroulement de la formation

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pourrez conduire le véhicule approprié dès que vous serez en possession du permis AM.

3) La formation pratique est constituée de 5 phases :

-  Une phase sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
-  une phase d'enseignement hors circulation *
-  une phase sur le code de la route
-  une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique *
-  une phase de sensibilisation aux risques en présence, pour les mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

*sur une base de 6 heures minimum

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- **conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,**

Depuis le 1^{er} mars 2024, on ne pourra plus conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h), si la formation s'est déroulée sur un cyclomoteur.